

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

| Nombre de membres | |
|---|---------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice |
| 19 | 19 |
| Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12 | 18 |

Date de la
convocation
01/07/2022

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**FIXATION DU
LOYER UAC
LOT 10**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 7 JUILLET 2022



**DELIBERATION N° 16
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- L. RAVAT (procuration à K. PERROTIN)
- K. MATHIEU (procuration à A.-L. HUNOT)
- A. ZAMBUJO (procuration à G. CHANEAC)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- V. GONZALVO (procuration à J. DUVAL)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le COGARD a résilié le bail du lot 10 de l'UAC. Il précise qu'il est particulièrement compliqué de trouver des locataires pour des locaux professionnels. Aussi, il a été décidé de transformer ce local professionnel en logement.

Il est par conséquent nécessaire d'en fixer le loyer, en se basant sur le prix au mètre carré de l'un des derniers logements mis en location, soit le lot 22.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Fixe le montant du loyer du lot 10 UAC à 214 € par mois.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220707-DE16-070722-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

